

DEPARTEMENT De l' AISNE
ARRONDISSEMENT SAINT-QUENTIN
CANTON de BOHAIN
COMMUNE De VENDHUILE

2022/022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 13 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à 19h30, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Etaient présents : Mr X.PASSET, Mr. E.FLAMANT, Mr F.FORTIN, Mme D.FURGEROT, Mr L.FOURNIER, Mme B.CARPENTIER, Mr H.DEPREZ, Mr F.GACH, Mr T.FLEREAU

Pouvoirs : Mr D.FERNANDES donne pouvoir à Mr F.FORTIN, Mme M.FAXELLE donne pouvoir à Mr X.PASSET, Mr D.LETEMPLE donne pouvoir à Mr L.FOURNIER, Mme N.LEROY donne pouvoir à Mme D.FURGEROT.

Excusés : Mr P.AUDIN, Mme M.FAXELLE, Mr D.FERNANDES, Mr D.LETEMPLE Mme N.LEROY, Mme M.MIELCAREK

Mr F.FORTIN a été nommé secrétaire de séance

Objet : Suppression du poste d'adjoint administratif à 28H00

Le conseil municipal,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C (2) ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ; il est décidé :

- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif à 28 heures hebdomadaires ;
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 13/10/2022



XAVIER PASSET

XAVIER PASSET
2022.10.19 11:42:01 +0200
Ref:20221019_082201_1-1-O
Signature numérique
le Maire